

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 04549

Numéro SIREN : 509 600 987

Nom ou dénomination : A. K. DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2021 sous le numéro de dépôt 3521

AK DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 51.000 Euros
Siège social : 8, Grand Rue - 19 et 21, rue de la République
et 8 et 10, rue du Chevalier Roze
13002 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 509 600 987

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE
UNIQUE EN DATE DU 6 JANVIER 2021

PREMIERE DECISION - DEMISSION DE MONSIEUR ALAIN KASKASSIAN DE SES FONCTIONS DE PRESIDENT

L'associé unique prend acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Alain KASKASSIAN, de ses fonctions de Président.

DEUXIEME DECISION – NOMINATION DE LA SOCIETE PROMARS EN QUALITE DE PRESIDENT ET DETERMINATION DE SES POUVOIRS

L'associé unique décide de nommer, en remplacement de Monsieur Alain KASKASSIAN, en qualité de Président de la Société :

- **La Société PROMARS**, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège social est à ENTRAIGUES SUR LA SORGUE (84) Z.A.C. du Plan – 641 Avenue du Counoise, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON sous le numéro 843 723 164, représentée par son Président, la Société U PROXIMITE FRANCE - UPF, elle-même représentée par son Président Directeur Général, Madame Karen RICHARD épouse DUBOUCHE,

et ce, à compter de ce jour, pour une durée illimitée.

Le président représente la société à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social en ce compris, sans que cette liste soit exhaustive, les pouvoirs pour procéder à tout emprunt, prêt ou avance, tout achat, vente ou échange de titres de sociétés, droit au bail ou fonds de commerce, toute souscription au capital d'une société ou groupement, toute constitution de garantie (nantissement en particulier), sur les actifs sociaux, l'apport de tout ou partie des biens sociaux à une société constituée ou à constituer.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.



Madame Karen RICHARD épouse DUBOUCHE, ès qualité de Président Directeur Général de la Société U PROXIMITE FRANCE - UPF, Président de la société PROMARS, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire aux conditions légales concernant l'exercice d'un tel mandat.

TROISIEME DECISION – NOMINATION DE MONSIEUR ALAIN KASKASSIAN EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL ET DETERMINATION DE SES POUVOIRS

Sur la proposition du nouveau Président, l'associé unique décide de nommer aux fonctions de Directeur Général, Monsieur Alain KASKASSIAN et ce, à compter de ce jour et pour une durée limitée expirant le 31 Mars 2021.

Le Directeur Général représente la société à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi ou les statuts attribuent à l'associé unique et des limitations de pouvoirs prévues dans les statuts et/ou dans la décision de nomination.

.....

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Monsieur Alain KASKASSIAN déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire aux conditions légales concernant l'exercice d'un tel mandat.

Copie certifiée conforme
Le Président
Pour la Société PROMARS,
La société U PROXIMITE FRANCE – UPF,
Son Président Directeur général,
Madame Karen RICHARD épouse DUBOUCHE

